



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 11 avril 2014 à 20 h 30

Le onze avril deux mil quatorze, quinze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M^{mcs} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, M. Franck Mouchez, M^{me} Séverine Bordeau, M. David Rogier, M^{me} Eliane Flériag, M. Joël Hersan, M^{me} Marie-Hélène Caron-Parte, M. Michel Pariselli, M^{me} Delphine Fettke, M. Maurice Monge, M^{me} Aurélie Lefèvre et M. Rémi Kaiser.

Etait absent : -----

Pouvoir : -----

Monsieur Franck Mouchez est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Affaire Fissier / Commune de Jouy sous Thelle (appel du jugement)

La Commune a acheté en 2010, le terrain de Monsieur DERBECQUE (voisin de l'école) avec le droit de passage, et ce point a été contesté par Madame FISSIER. Le jugement a été rendu par le Tribunal de Grande Instance en date du 27 janvier 2014, et conclu :

- M^{me} FISSIER est déboutée de sa demande d'extinction de servitude
- M^{me} FISSIER est condamnée à libérer l'assiette du droit de passage dans le délai d'un mois suivant la signification du jugement et sous astreinte provisoire de 50 € par jour de retard pendant 3 mois à compter de l'expiration de ce délai d'un mois, avec exécution provisoire
- M^{me} FISSIER est condamnée à verser à la Commune une indemnité de 1500 €

Ces conclusions ont été validées par le Maire afin d'engager les procédures.

A ce jour, Madame FISSIER a fait appel du jugement.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour poursuivre** l'affaire dans les mêmes perspectives et engage, à nouveau, Maître Catherine MELLON, Avocat, dont les frais sont estimés à 2 400 €TTC, pour mener à bien cet appel de jugement.

8 conseillers sont « Pour »

4 conseillers s'abstiennent – M^{mcs} BOUYCHOU, FETTKE, MM. MOUCHEZ et HERSAN

2 conseillers sont « Contre » - M. MONGE et M^{me} LEFEVRE A.

M. KAISER ne prend pas part au vote

II / Affectation des biens de la Communauté de Communes du Thelle Bray

Dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Thelle Bray (CCTB) en 2006, les biens de celle-ci ont été transférés aux Communes membres en fonction des clés de répartition fixées par Monsieur le Préfet.

Les écritures d'intégration dans les comptes de la Commune de JOUY SOUS THELLE ont créé un compte 2031 "frais d'étude" qu'il convient de transférer aux comptes de travaux correspondants, à savoir;

- Article 041-21728 (dépenses) pour 41,80 €
- Article 041-2183 (dépenses) pour 957,83 €
- Article 041-2031 (recettes) pour 999,63 €

Les écritures comptabilisées sur l'exercice 2014 n'ont aucune incidence sur l'exercice budgétaire.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour accepter** d'intégrer ces biens qui appartenaient à la CCTB.

15 conseillers sont « Pour »

III / Augmentation du capital sociale de l'ADTO

La Commune est adhérente auprès de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) qui permet aux communes l'assistance sur les projets (maîtrise d'ouvrage, plans ...).

Il est proposé de procéder à une augmentation de capital par apport en numéraire qui serait réservée au Conseil Général de l'Oise.

Cette augmentation de capital a pour but de permettre au Conseil Général de l'Oise de céder tout ou partie des actions créées lors de cette augmentation de capital à de nouvelles collectivités territoriales, désireuses de devenir actionnaires. Le capital social actuel de 60 000 € est divisé en 1 200 actions de 50 € chacune

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal accepte l'augmentation** du capital social proposé par l'ADTO, à savoir 80 000 € divisé en 1 600 actions de 50 € chacune.

15 conseillers sont « Pour »

IV / Indemnités de fonction du Trésorier Municipal

Le **Conseil Municipal délibère, vote et décide :**

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par arrêté interministériel et sera attribuée à Madame Sylvie COUTARD, Receveur Municipal
- D'accorder l'indemnité du conseil au taux de 100 % par an
- De lui accorder également une indemnité de confection des documents budgétaires

Ces attributions sont accordées pour la durée du mandat électoral.

15 conseillers sont « Pour »

V / Demande de subventions pour les travaux :

A / Chapelle de la Chaire à Loup

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager** une troisième tranche de travaux concernant la mise en sécurité de la Chapelle de la Chaire à Loup (travaux de maçonnerie et de menuiserie).

Les devis estimatifs pour ces travaux s'élèvent à 9 423,50 €HT.

Le Conseil Municipal envisage une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

Le **Conseil Municipal sollicite** une aide financière sur la réserve parlementaire de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager la souscription et le dossier de subvention.

Les crédits seront portés sur le budget primitif.

*12 conseillers sont « Pour »
2 conseillers s'abstiennent – M^{me} LEFEVRE A. et M. KAISER
M. MONGE ne prend pas part au vote*

B / Parking et clôture du Stade

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour la réalisation** d'une clôture au Stade (clôture en rondin et remplacement du grillage).

Les devis estimatifs pour ces travaux s'élèvent à 8 074,00 €HT.

Le **Conseil Municipal sollicite** une aide financière sur la réserve parlementaire de Monsieur Jean-François MANCEL, Député pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager le dossier de subvention.

Les crédits seront portés sur le budget primitif 2014.

*11 conseillers sont « Pour »
1 conseiller est « Contre » - M^{me} BOUYCHOU
2 conseillers s'abstiennent – M^{me} LEFEVRE A. et M. KAISER
M. MONGE ne prend pas part au vote*

C / Réfection du porche de l'Eglise

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour la réfection** du porche de l'Eglise (soubassement de briques et rejointoiement du ciment).

Les devis estimatifs pour ces travaux s'élèvent à 17 293,50 €HT.

Le **Conseil Municipal sollicite** une aide financière du Département, à hauteur de 25 % pour la préservation et la mise en valeur du Patrimoine Public Classé Monument Historique ainsi qu'une aide financière de la DRAC, à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager le dossier de subvention pour l'année 2014/2015.

Les crédits seront portés sur le budget primitif 2014.

*12 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient – M^{me} LEFEVRE A.
MM. MONGE et KAISER ne prennent pas part au vote*

D / Complément des travaux de création de trottoirs rue Marinet

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour la création de nouveaux trottoirs** rue Marinet afin de terminer l'aménagement de cette rue (des travaux ont déjà été engagés en 2013).

Les devis estimatifs pour ces travaux s'élèvent à 21 890 €HT.

Le **Conseil Municipal sollicite** une aide financière du Département, à hauteur de 32 % pour la création de trottoirs ainsi qu'une aide financière sur la réserve parlementaire de Madame Caroline CAYEUX, Sénateur.

La subvention que le Conseil Municipal retiendra sera celle dont le montant octroyé sera le plus avantageux.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager le dossier de subvention pour l'année 2014.

Les crédits seront portés sur le budget primitif 2014.

13 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient – M^{me} LEFEVRE A.
MM. MONGE ne prend pas part au vote

VI / Subventions aux associations pour l'année 2014

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour octroyer** une subvention pour l'année 2014 aux associations locales, dont les crédits sont prévus au budget primitif 2014, sur l'article comptable 6574, à savoir :

Associations	Budget 2014
F.C.J. (foot)	1 200
Anciens Combattants	500
Sapeurs-Pompiers	500
S.P.A.	263
Ciné Rural 60	300
Association Calvaire	20
Resto du Cœur	400
TOTAL	4 183

15 conseillers sont « Pour »

En ce qui concerne l'association « **Les P'tits Fripons** » une subvention annuelle de 1000 € sera allouée pour l'année 2014.

14 conseillers sont « Pour »
M^{me} FETTKE ne prend pas part au vote étant présidente de cette association

VII / Vote des taxes locales pour l'année 2014

Le **Conseil Municipal délibère et vote** les taxes locales – impositions sans augmentation des taux.

Le taux des taxes pour l'année 2014 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 14,39 %
- taxe foncière : 19,00 %
- taxe foncière non bâti : 31,96 %
- taxe professionnelle (CFE) : 17,06 %

15 conseillers sont « Pour »

Les taux communaux n'augmentent pas, mais le Ministère des Finances augmente chaque année les bases d'imposition.

VIII / Vote du Budget Primitif 2014

Après pris connaissance des chiffres, le **Conseil Municipal délibère et vote** le budget primitif 2014 pour une section de fonctionnement équilibrée à 889 055,21 € et une section d'investissement équilibrée à 311 099,84 €.

12 conseillers sont « Pour »

3 conseillers sont « Contre » - MM. MONGE, KAISER et M^{me} LEFEVRE A.

IX / Désignation des délégués aux commissions intercommunales

Le Conseil Municipal délibère et vote pour la constitution des commissions intercommunales.

Les délégués sont désignés à main levée selon un choix des élus à l'unanimité, à savoir :

<i>Commissions</i>	<i>Nom des élus</i>	<i>Suffrage exprimé</i>	<i>Suffrage obtenu</i>
Assainissement	LEFEVRE Hervé	15	12
	BOUYCHOU Suzanne	15	15
	DEGENNE Annie	15	15
	KAISER Rémi	15	3
Collège	BORDEAU Séverine	15	15
Syndicat des Eaux	LEFEVRE Hervé	15	15
	AUBRY Christophe	15	15
Syndicat d'Electrification	LEFEVRE Hervé	15	15
EPFLO	LEFEVRE Hervé	15	15
	AUBRY Christophe	15	15
ADTO	LEFEVRE Hervé	15	15
	PARISELLI Michel	15	15
Correspondant Défense	MOUCHEZ Franck	15	15

X/ Désignation des délégués aux commissions communales

Le Conseil Municipal délibère et vote pour la constitution des commissions communales.

Les délégués sont désignés à main levée selon un choix des élus à l'unanimité, à savoir :

<i>Commission</i>	<i>Nom des élus</i>	<i>Suffrage exprimé</i>	<i>Suffrage obtenu</i>
Appel d'offres et d'Adjudication (CAO)	LEFEVRE Hervé – Maire et président	15	15
	DEGENNE Annie - Titulaire	15	15
	HERSAN Joël – Titulaire	15	15
	KAISER Rémi - Titulaire	15	15
	BORDEAU Séverine - Suppléant	15	15
	PARISELLI Michel - Suppléant	15	15
	AUBRY Christophe - Suppléant	15	15
CCAS	LEFEVRE Hervé – Président		
	BOUYCHOU Suzanne	15	15
	AUBRY Christophe	15	15
	CARON Marie-Hélène	15	15
	LEFEVRE Aurélie	15	15
Cantine Municipale	LEFEVRE Hervé	15	15
	ROGIER David	15	15
	MOUCHEZ Franck	15	15
	FETTKE Delphine	15	15
	PARISELLI Michel	15	15
	LEFEVRE Aurélie	15	15
Communication et Informations	LEFEVRE Hervé	15	15
	AUBRY Christophe	15	15
	ROGIER David	15	15
	MOUCHEZ Franck	15	15
	FETTKE Delphine	15	15
	LEFEVRE Aurélie	15	15
	LOMMER Daniel – membre honoraire		
Ecole	LEFEVRE Hervé – Maire		
	FETTKE Delphine - Titulaire	15	15
	PARISELLI Michel - Suppléant	15	15
Election	LEFEVRE Hervé		
	BOUYCHOU Suzanne – Délégué de l'Administration	15	15
	DE LOOR Evelyne – Délégué du Tribunal		
Fête	LEFEVRE Hervé	15	15
	Toute l'équipe municipale		
Finances	LEFEVRE Hervé	15	15
	AUBRY Christophe	15	15
	BOUYCHOU Suzanne	15	15
	DEGENNE Annie	15	15
	FLERIAG Eliane	15	15
	HERSAN Joël	15	15
	MONGE Maurice	15	15

<i>Commission</i>	<i>Nom des élus</i>	<i>Suffrage exprimé</i>	<i>Suffrage obtenu</i>
Impôts	LEFEVRE Hervé – Maire	15	15
	DEGENNE Annie – Titulaire	15	15
	HERSAN Joël – Titulaire	15	15
	FLERIAG Eliane – Titulaire	15	15
	AUBRY Christophe – Suppléant	15	15
	MONGE Maurice – Suppléant	15	15
	PARISELLI Michel – Suppléant	15	15
Incendie	LEFEVRE Hervé – Maire		
	ROGIER David – Titulaire	15	15
	AUBRY Christophe – Titulaire	15	15
	LEFEVRE Aurélie – Titulaire	15	15
	BOUYCHOU Suzanne – Suppléant	15	15
	BORDEAU Séverine – Suppléant	15	15
PARISELLI Michel – Suppléant	15	15	
Patrimoine et Culture	LEFEVRE Hervé	15	15
	BORDEAU Séverine	15	15
	HERSAN Joël	15	15
	CARON Marie-Hélène	15	15
	FETTKE Delphine	15	15
	DEGENNE Annie	15	15
	FLERIAG Eliane	15	15
	PARISELLI Michel	15	15
	KAISER Rémi	15	15
Sports	LEFEVRE Hervé	15	15
	ROGIER David	15	15
	MOUCHEZ Franck	15	15
	PARISELLI Michel	15	15
	FETTKE Delphine	15	15
	BORDEAU Séverine	15	15
	LEFEVRE Aurélie	15	15
Travaux de bâtiments	LEFEVRE Hervé	15	15
	BOUYCHOU Suzanne	15	15
	AUBRY Christophe	15	15
	DEGENNE Annie	15	15
	KAISER Rémi	15	15
	MONGE Maurice	15	15
	ROGIER David	15	15
	HERSAN Joël	15	15
	PARISELLI Michel	15	15
Voirie	LEFEVRE Hervé	15	15
	AUBRY Christophe	15	15
	BOUYCHOU Suzanne	15	15
	DEGENNE Annie	15	15
	KAISER Rémi	15	15
	HERSAN Joël	15	15
	PARISELLI Michel	15	15
	MONGE Maurice	15	15

Des personnes hors conseil pourront se joindre aux Commissions Communales des Fêtes et Patrimoine afin d'aider à la préparation des manifestations.

Les personnes chargées de faire l'état des lieux pour la location de la salle socio-culturelle et du matériel de cette salle sont :

Madame Sylvie CHARDON et Madame Suzanne BOUYCHOU (en suppléant)

XI / Désignation des délégués pour la Commission Communale des Impôts

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour proposer** à Monsieur le Directeur des services fiscaux une liste de contribuables, étant donné le renouvellement du conseil municipal, afin d'être nommés dans la commission communale des impôts.

Cette commission est composée de sept membres

- le Maire en tant que président de commission et
- trois commissaires titulaires et autant de suppléants (un des commissaires doit résider hors de la commune) qui doivent être inscrits au rôle des impositions directes locales

Les commissaires seront élus pour la durée du mandat électoral et nommés par le Directeur des services fiscaux.

Le **Conseil Municipal propose** les personnes ci-dessous :

- AMANT Christophe
- CHARDON Sylvie
- CHOPPIN DE JANVRY Philippe
- LETAILLEUR Roland
- LAINÉ Nicole
- TABOUREUR Guy

15 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 00 h 00

Le 16 avril 2014

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé les vendredi 2, samedi 3, vendredi 9 et samedi 10 mai 2014.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE DE RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en 1998 doivent se faire inscrire en mairie sur la liste de recensement militaire dès leurs 16 ans.

Inscription durant les permanences munie du livret de famille.

Inscription **obligatoire** réclamée pour les divers concours, examens, conduite accompagnée ...

COLLECTE DE PELOTES DE LAINE

Une habitante de Jouy-sous-Thelle s'engage à faire des layettes pour les Restos du Cœur. Afin de satisfaire à sa demande, vous êtes invités à déposer en Mairie dans des sacs :

- pelotes de laine claire,
- pelotes propres.

En vous remerciant pour votre générosité.

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Des sacs sont disponibles pour tous les habitants et gratuitement en Mairie, durant les permanences.

Les agents communaux effectueront la collecte des déchets verts, comme chaque année, au porte à porte du **Lundi 14 avril au Lundi 03 novembre 2014 inclus**.

Le ramassage sera assuré uniquement sur inscription en Mairie pour les foyers :

- **âgés ayant des difficultés pour se déplacer**
- **sans moyens de locomotion**
- **ayant d'autres difficultés et sur autorisation préalable de Monsieur le Maire**

L'inscription sera reconduite d'office pour les personnes inscrites l'année passée.

Le ramassage aura lieu le lundi dans la matinée ou le mardi (en cas de jour férié le lundi).

Les personnes concernées qui ne se seront pas inscrites en Mairie ne seront pas collectées et devront apporter leurs sacs à la déchetterie par leurs propres moyens.

Toutes personnes qui déposeront des sacs sans être concernées par cette mesure ne seront pas collectées et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie.

COLLECTE DES TEXTILES, LINGE DE MAISON & CHAUSSURES USAGEES

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle organise la "Collecte des Textiles, Linge de maison & Chaussures" (TLC) en vue de leur recyclage.

"Saviez-vous que les TLC même usés et déchirés se collectent ?

Les vêtements, le linge et les chaussures se recyclent: ceux qui ne sont plus portés, le linge de maison dont on n'a plus l'usage, ne doivent, en effet, pas finir à la poubelle."

Des sacs de collecte seront mis à votre disposition auprès de la C.C.V.T. ou de votre Mairie.

La prochaine collecte pour Jouy-sous-Thelle aura lieu le vendredi 16 mai 2014 en matinée.

Des conteneurs sont également mis à votre disposition, dont 1 placé sur le parking du stade de votre Commune.